



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26176
27 juillet 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

1. Suite à la note du Président du Conseil de sécurité en date du 30 juin 1993 (S/26015) concernant la documentation du Conseil et les questions connexes, le Président du Conseil de sécurité tient à déclarer que tous les membres du Conseil ont indiqué qu'ils souscrivaient aux propositions suivantes :

1. Les prévisions indicatives concernant le programme de travail mensuel du Conseil de sécurité devraient être communiquées à tous les Etats Membres, pour information, après avoir été présentées au Président du Conseil par le Secrétariat et transmises aux membres du Conseil.
2. Les prévisions devraient continuer d'être établies comme elles le sont actuellement, conformément aux décisions du Conseil.
3. Ces prévisions devraient être communiquées dans toutes les langues officielles, accompagnées de la mention "pour information seulement/document non officiel" et d'une note de bas de page rédigée comme suit :

"Les présentes prévisions indicatives concernant le programme de travail du Conseil de sécurité ont été établies par le Secrétariat à l'intention du Président du Conseil. Elles portent en particulier sur les questions qui pourraient être abordées au cours du mois en application de décisions antérieures du Conseil. Le fait qu'une question y figure ou non n'implique nullement qu'elle sera ou non abordée au cours du mois : le programme de travail effectif sera fonction des événements et des vues des membres du Conseil."

2. Les membres du Conseil continueront d'examiner les autres suggestions concernant la documentation du Conseil et les questions connexes.
